



centre d'information
et d'orientation
Saint-Gaudens
Haute-Garonne
académie
Toulouse

Les procédures d'Orientation et Affectation post 3^{ème} en Haute-Garonne Rentrée Scolaire 2020

A l'attention
des parents d'élèves

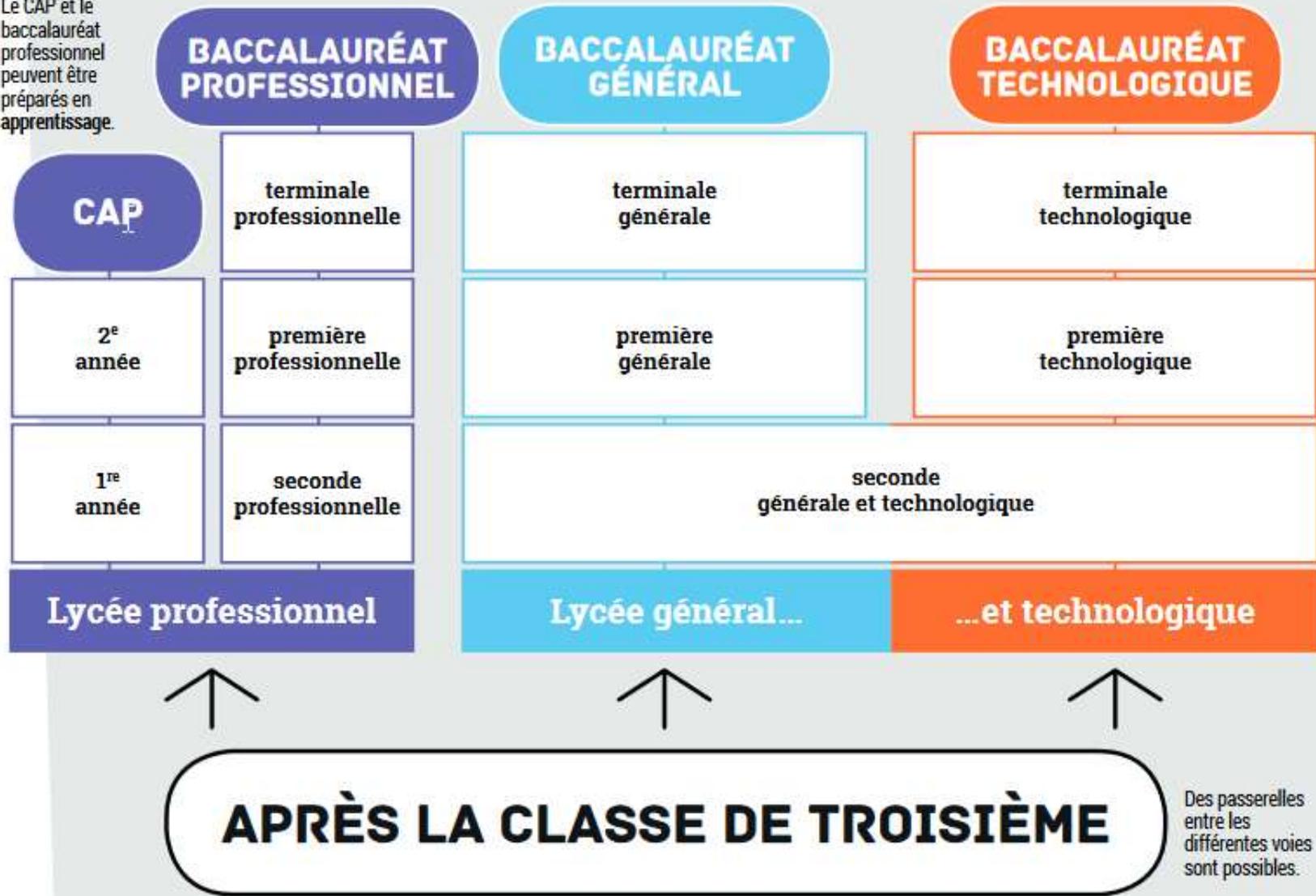
Sous réserve de modifications

SOMMAIRE

- Les études après la troisième 
 - Généralités : orientation et affectation 
 - Votre enfant souhaite s'orienter vers :
 - ❖ La 2nde GT 
 - ❖ Orientation en fin de 2nde GT 
 - ❖ La voie professionnelle : 2nde pro ou 1^{ère} année de CAP 
 - ❖ Formation par apprentissage 
 - Tours supplémentaires pour les élèves sans proposition d'affectation dans la voie professionnelle 
 - L'inscription dans les lycées 
 - S'informer 
-  [lien](#)

Les études après la 3^{ème}

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.



ORIENTATION ≠ AFFECTATION

ORIENTATION

Proposition d'une voie de formation par le conseil de classe

La décision d'orientation porte sur :

- 2^{nde} Générale et Technologique ou spécifique
- 2^{nde} professionnelle
- 1^{ère} année de CAP.

Le choix des enseignements optionnels ou des spécialités de bacs professionnels et de CAP est de la responsabilité de la famille

le conseil de classe doit se prononcer sur toutes les voies d'orientation

Commission d'appel en cas de désaccord

AFFECTATION

Attribution d'une place dans un lycée

La famille formule des vœux :

15 vœux maximum, toutes voies d'orientation confondues (10 pour le niveau académique et 5 pour le niveau national).

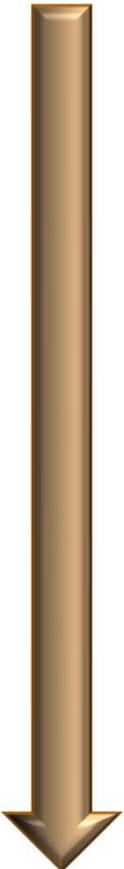
2 modalités:

- Le Télé service « Affectation »
- La fiche « Dossier de candidature-Recueil des vœux » (annexe 4)

Admission par:

- AFFELNET Lycée
 - Sélection
 - Dérogation

ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION



1^{er} TRIMESTRE

- Information sur l'orientation et premier conseil de classe.

2^e TRIMESTRE

- **Intentions d'orientation** exprimées sur la fiche de dialogue ou par téléservice* par les élèves et leur famille
- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue ou par téléservice*.

MAI

- **Vœux d'orientation définitifs** des élèves et de leur famille sur la fiche dialogue ou par téléservice* + **dossier d'affectation ou téléservice*** (formation/établissement)

JUIN

- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3^e trimestre et décision du chef d'établissement**, en l'occurrence : **2^{de} générale et technologique ou 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP**
 - **Si accord** : validation et **décision d'orientation définitive**
 - **Si désaccord** : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

DE JUIN À DÉBUT JUILLET

- Réception des **notifications d'affectation** et **surtout inscription** dans l'établissement.

**Le téléservice « Affectation après la 3^e » permet aux familles de saisir les vœux d'orientation et les vœux d'affectation, de consulter les avis du conseil de classe et la décision du chef d'établissement ainsi que la notification d'affectation*

EN CAS DE DÉSACCORD EN JUIN

Si les propositions ne sont pas conformes à la demande de la famille

- Le chef d'établissement reçoit la famille pour recueillir ses observations et prend une décision d'orientation à l'issue de cette concertation

En cas de désaccord persistant entre la famille et la décision du chef d'établissement

- La famille peut saisir la commission d'appel

Commission d'appel
(présence du Psy EN et du Professeur principal)

- Décision de la commission d'appel (définitive)

Recueil par anticipation des vœux d'affectation en cas d'appel refusé sur dossier annexe 7

Document officiel de l'Éducation Nationale, intitulé 'Recueil par anticipation des vœux d'affectation en cas d'appel refusé sur dossier annexe 7'. Le document est divisé en plusieurs sections : 'Informations générales', 'Informations relatives à l'élève', 'Informations relatives à la famille', 'Informations relatives à l'établissement', et 'Informations relatives à la commission d'appel'. Il contient des champs à remplir pour les parents, l'établissement et la commission d'appel, ainsi que des cases à cocher pour indiquer la présence de l'élève et du professeur principal.

AFFECTATION

Cette année, les familles concernées par le niveau post 3^{ème} peuvent saisir leurs vœux directement via le télé service « affectation » et/ou [Annexe 4](#)

Du 14 avril au 4 mai 2020

Consultation l'offre de formation

- Une information sera visible par les familles pour chaque formation présentant un caractère particulier ou nécessitant une procédure de recrutement spécifique.

A compter du 4 mai

Saisie des vœux.

- Les deux modalités de saisie «familles» et «établissement» peuvent coexister simultanément.

ATTENTION à l'indication de la zone géographique portée en haut de la fiche «élève» sur AFFELNET LYCEE.

Qui définit :

Pour la voie générale

- le lycée de secteur
- Le lycée de substitution (continuité LVC rares)

Pour la voie professionnelle.

- éventuellement l'octroi de bonus :
 - Départemental
 - Académique

VOTRE ENFANT souhaite s'engager vers :

La 2nde Générale et Technologique

- Dans le lycée de secteur
- Dans un lycée pour suivre une option facultative « dérogatoire »
- Dans un lycée proposant une section européenne, internationale, binationale
- Dans un lycée pour une section sportive ou pôle sportif
- Dans un lycée Hors secteur pour des options facultatives n'existant pas dans le lycée de secteur ou pour autres motifs
- Dans un lycée privé sous contrat

La 2nde Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP

- Principes de l'affectation
- Dans des formations à recrutements particuliers (Formations conduite routière, CAP à l'EREA de Muret, Bacs Professionnels convention marine, Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise Hippique, CAP Technique de la bijouterie)
- Pour les Elèves ayant une notification MDPH et/ou ULIS, ou sollicitant un bonus médical
- Dans un lycée privé sous contrat



AFFECTATION EN 2^{nde} GT

AFFECTATION EN 2nde GT dans le lycée de secteur

Le lycée de secteur est déterminé par la domiciliation des responsables légaux de l'élève.

Il apparaît dans l'onglet du Télé service Affectation en lien avec le domicile (Ouverture le 14 avril pour consultation)

L'affectation en 2nde GT dans le lycée de secteur est de droit si la décision de passage est validée

 **En cas d'erreur, le lycée d'affectation peut refuser l'inscription en voie générale au motif que l'élève ne relève pas du secteur.**

Toute demande autre que celle du lycée de secteur fera l'objet d'une demande de dérogation et d'une seule dûment instruite auprès du chef d'établissement.

 **Mettre obligatoirement (au moins en dernier vœu) le lycée de secteur**

SECTION EUROPEENNE OU OPTION DANS LE LYCEE DE SECTEUR

Sections européennes ou de langues orientales

- Le recrutement dans les sections européennes se fait au moment de l'inscription dans le cadre de la carte scolaire (lycée de secteur) pour la 2nde GT
- certains établissements utilisent une fiche navette mai-juin

L'élève pourra choisir, au moment de l'inscription au lycée **une option facultative** proposée par le lycée de secteur (parfois fiche annexe)

- *NB. Les options de 2nde GT ne sont pas des préalables à une affectation en Enseignements de Spécialité de 1^{ère} générale ou en 1^{ère} technologique*

OPTIONS FACULTATIVES DEROGATOIRES CONTINGENTEES

Saisie
AFFELNET

AFFECTATION au
barème
(notes de 3^{ème}) :

- *Création Culture Design (4 lycées)*
- *Langues vivantes C rares* (toutes sauf ang, all, esp, ital.)
- *Ecologie-agronomie EATDD (lycées agricoles)*

*La 2nde Spécifique Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la
Restauration (STHR)*

AFFECTATION avec
sélection :

- *Arts du Cirque à Auch (**recrutement National**) : dossier sur le site
du lycée 4 mai*
- *Culture et pratique du Théâtre/Musique/Danse* (sélection par
Conservatoire de Région : dates dépassées 25/2)

Recrutement Académique (sauf pour Arts du cirque)

Une seule demande de dérogation possible (Hors secteur : Annexe 1)

MAIS Possibilité de demander plusieurs lycées pour une seule et même :



Option (culture design, EATDD)
ou LVC rare (ex : chinois, arabe...)
ou section binationale (bachibac...)

OPTIONS LANGUES VIVANTES « C » RARES voir guide après la 3^{ème}

OPTIONS LVC RARES PAR AFFELNET

Chinois

• Rive gauche, Ozenne, Bellevue

Hébreu

• Fermat

Japonais

• Berthelot, Ozenne

Arabe

• Berthelot, Raymond Naves, Fermat

Portugais

• Berthelot, V.Hugo-Colomiers

Russe

• St Sernin

Polonais

• St Sernin

Saisie
AFFELNET

OPTIONS « PRIORISEES » FACULTATIVES DEROGATOIRES en HAUTE GARONNE

Options « Sciences de l'Ingénieur » / « Création et Innovation Technologique » au LPO CDG à Muret, P. Mathou, Déodat Séverac, S.Hessel)

Option Arts : musique ou danse à Saint-Sernin (ne pas confondre avec l'option « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du Théâtre » du Bac Sciences et Techniques du Théâtre de la Musique et de la Danse - S2TMD)

Demande de candidature au lycée : commission interne établit une **liste d'élèves hors secteur retenus**.

« Annexe 1: Demande de dérogation » (pour les élèves « hors secteur »)

et « Annexe 2 : Dérogation « Parcours particulier » HG pour tous les élèves

Option Arts : ciné-audio visuel
au lycée des Arènes

Option EPS au lycée Rive gauche

Dossier:
7 mai 2020



RAPPEL: Une seule demande de dérogation possible

LES SECTIONS INTERNATIONALES ET BINATIONALES

Annexe 1 : Demande de dérogation » (pour les élèves « hors secteur »)

Sections internationales

- **TESTS + saisies dans AFFELNET : voir ENT lycée**
- **21 avril pour Lycée Saint Sernin : OIB Espagnol**

Sections binationales ABIBAC –BACHIBAC-ESABAC

- **Sélection DOSSIER (annexe 6 académique : motivation +avis PP et prof de langue) + saisie AFFELNET du vœu en rang 1 si admis**

Attention en raison du confinement les modalités de sélection pour certaines sections seront peut être amenées à évoluer

SECTIONS SPORTIVES / PÔLES SPORTIFS

Annexe 1 : Demande de dérogation » (pour les élèves « hors secteur »)

sections sportives
scolaires

- Soumise à demande de dérogation (HS annexe 1 HG)
- La réussite aux tests sportifs ne garantit pas l'affectation.

« pôle Espoir » et « pôle
France »

- Obligation de saisir un vœu 2ndeGT de secteur ou des vœux voie pro pour garantir une affectation en cas de non sélection par le CREPS ou les fédérations.

Attention en raison du confinement les modalités de sélection pour certaines sections seront peut être amenées à évoluer

AFFECTATION DANS UN LYCEE HORS SECTEUR

Sur places vacantes

Saisie AFFELNET

Pour des **options non dérogatoires** n'existant pas dans le lycée de secteur

Demande de dérogation « **Annexe 1 Demande de dérogation : élèves hors secteur** »

Pour autres motifs : critères listés avec ordre de priorité décroissant (handicap, médical...)

LYCEE DE SECTEUR		LYCEE DESTINE	
Nom de la demande		Branche justifiée à joindre séparément	
1. le élève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH		
2. le élève bénéficiaire d'une prime de charge relative importante à proportion de l'habitat demandé	Copie de l'attestation de l'organisme de l'habitat social		
3. le élève titulaire d'un diplôme de bachelier	Copie de l'attestation de réussite du bachelier		
4. le élève titulaire d'un diplôme de bachelier	Copie de l'attestation de réussite du bachelier		
5. le élève titulaire d'un diplôme de bachelier	Copie de l'attestation de réussite du bachelier		
6. le élève titulaire d'un diplôme de bachelier	Copie de l'attestation de réussite du bachelier		
7. le élève titulaire d'un diplôme de bachelier	Copie de l'attestation de réussite du bachelier		



RAPPEL: Une seule demande de dérogation possible

Dossier: 20 mai 2020

*La famille ne peut formuler qu'une seule demande de dérogation :
Générique, options priorisées, vœux dérogatoires Affelnet, sections
Internationale/BiNationales...*

Saisie dans Affelnet Lycée - dossier + pièces conservées

*Les Demandes de dérogations portant sur les options de 2nde GT priorisées font l'objet de l'envoi
d'un dossier particulier à l'établissement d'accueil (annexe 2) Elles seront examinées par une
commission dans l'établissement (avant le 7 mai)*

AFFECTATION EN 2nde GT dans un lycée privé sous contrat

Saisie
AFFELNET

**Avant le
31 mai
2020**

Les familles sollicitant une affectation dans un lycée privé sous contrat ou un lycée agricole privé devront l'indiquer dans le télé service affectation (ou sur le dossier de demande d'affectation)

Ces vœux peuvent être positionnés à n'importe quel rang (vœu 1, 2, 3...)

Si l'établissement privé donne une suite favorable via l'application AFFELNET, l'élève sera affecté sur ce vœu en établissement privé.

Orientation en fin de 2^{nde} GT : pour information

Vers la 1^{ère} générale :

si la décision de passage est validée le choix des enseignements de spécialité de 1^{ère} générale incombe à la famille.

Priorité du choix des Enseignements de Spécialité aux élèves de l'établissement

Les **Enseignements de Spécialité** « rares » (non présents dans tous les établissements) ont une zone de desserte : commission en juin **pour changement d'établissement lié à un Enseignement de Spécialité rare**

Vers la 1^{ère} technologique :

- **Décision d'orientation validée** pour la série technologique (STMG, STI2D, STL, ST2S, STD2A, STAV, STHR, S2TMD)
- **Affectation au barème** : notes de 2^{nde} GT



AFFECTATION
EN 2^{nde} PROFESSIONNELLE
1^{ère} ANNEE CAP



LES FAMILLES DE MÉTIERS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Admission en 1^{ère} professionnelle

*En fin de 2^{nde} Professionnelle
« famille de métiers »*

*La transformation de la voie professionnelle organise **la seconde professionnelle par familles de métiers.***

Priorité aux élèves de l'établissement pour choisir une spécialité de Bac Pro du lycée (BONUS).

Puis ensuite aux élèves de la famille de métiers d'un autre établissement.

Puis aux élèves d'autres spécialités ou de 2^{nde} GT en réorientation.

FAMILLES DE METIERS EN BAC PROFESSIONNEL

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- Travaux publics
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Interventions sur le patrimoine bâti, option A Maçonnerie
- Interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente
- Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture
- Menuiserie aluminium-verre
- Aménagement et finitions du bâtiment
- Ouvrages du bâtiment : métallerie

Métiers de la relation client

- Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial
- Métiers du commerce et de la vente option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- Métiers de l'accueil

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- Logistique
- Organisation de transport de marchandises

FAMILLES DE METIERS EN BAC PROFESSIONNEL

Métiers des industries graphiques et de la communication

- Façonnage de produits imprimés, routage
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie
- Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture
- Technicien géomètre-topographe

Métiers de l'alimentation

- Boucher-charcutier-traiteur
- Boulanger-pâtissier
- Poissonnier Ecailler-Traiteur

Métiers de la Beauté et du Bien-être

- Esthétique-Cosmétique-Parfumerie
- Coiffure

Métiers de l'aéronautique

- Aéronautique option Avionique
- Aéronautique option Système
- Aéronautique option Structure
- Aviation générale

Métiers de l'hôtellerie-restauration

- Cuisine
- Commercialisation et services en restauration

FAMILLES DE METIERS EN BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

2^{nde} PROFESSIONNELLE AGRICOLE : PRODUCTIONS

- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
- Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
- Productions aquacoles
- Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Conduite de productions horticoles
- Agroéquipement

2^{nde} PROFESSIONNELLE AGRICOLE : NATURE - JARDIN - PAYSAGE - FORÊT

- Aménagements paysagers
- Forêt
- Gestion des milieux naturels et de la faune

2^{nde} PROFESSIONNELLE AGRICOLE : CONSEIL VENTE

- Technicien conseil vente en animalerie
- Technicien conseil vente en alimentation
- Technicien conseil vente en produits de jardin

2^{nde} PROFESSIONNELLE AGRICOLE : ALIMENTATION - BIO-INDUSTRIE DE LABORATOIRE

- Bio industries de transformation
- Laboratoire contrôle qualité

NOUVEAUTÉS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Famille gestion administrative, du transport et de la logistique :

- Le Bac Pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (remplace Gestion Administration)
- Le Bac Pro Organisation de transport de marchandises (remplace le Bac Pro Transport)

- Le Bac Pro Animation Enfance et Personnes Agées (remplace le Bac Pro SPVL) à H.Boucher et F.Camel à St Girons

- Le Bac Pro Coiffure (nouveau) avec maintien du CAP Coiffure à H.Boucher et autres LP

- Le Bac Pro Métiers de la sécurité au LP Guynemer et autres LP

- Le CAP Production et Service en Restaurations « rapide, collective, cafétéria » (PSR) remplace le CAP Agent Polyvalent de Restauration

- Le CAP Equipier Polyvalent du Commerce (EPC) remplace les 6 CAP du commerce et de la vente

Les CAP Décoration en céramique et CAP Tournage en céramique au LPO Martin Malvy de Cazères

PRINCIPES D'AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

AFFECTATION INFORMATISÉE AFFELNET

Indépendante du collège d'origine et des Lycées d'accueil

Dossier scolaire de 3^{ème} = base de sélection

A partir des données du Livret Scolaire Unique en classe de 3^{ème}

Critères de sélection différents en fonction des spécialités :

- Coefficients en fonction de la spécialité
- Avis du chef d'établissement
- Bonus de recrutement « Départemental » ou « académique »

15 vœux maximum à hiérarchiser en fonction des préférences

10 pour l'Académie + 5 hors Académie

PRINCIPES D'AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

2^{ndes} Professionnelles avec bonus de recrutement « départemental » :

2nde PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne

2nde PRO Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique (Famille Métiers)

2nde PRO Métiers de la relation client (Famille Métiers)

2nde PRO Métiers de l'hôtellerie restauration (Famille Métiers)

2nde PRO Métiers de l'Electricité et Environnements Connectés (Excepté Lycée convention Marine Nationale)

2nde PRO Maintenance Equipements Industriels (Excepté Lycée convention Marine Nationale)

2nde PRO Maintenance Véhicules Auto option : voitures particulières

2nde PRO Technicien d'Usinage

2nde PRO Technicien Installation Systèmes Energétiques et Climatiques

Un bonus automatique privilégie l'affectation des élèves dans les lycées de leur département d'origine.

PRINCIPES D'AFFECTATION EN VOIE PRO- recrutements particuliers

Les formations « conducteur marchandises » du lycée Gallieni

Autre lycée : J.Baylet à V. d'Agen (82)

- 1CAP Conducteur Livreur Marchandises ou 2nde PRO Conducteur Transport Routier Marchandises
- Saisie Affelnet + dossier spécifique avant le vendredi 20 mai commission 4 juin 2020
- Documents à télécharger sur le site <https://joseph-gallieni.mon-ent-occitanie.fr/>

CAP proposé à l'EREA de Muret

- CAP Production et Service en Restauration/ CAP Métiers de l'agriculture option Horticulture/ CAP jardinier Paysagiste
- Saisie Affelnet + Dossier avant le 19 mai + Commission 25 mai

BAC PRO CONVENTION MARINE :
BAC PRO Métiers Electricité Environnements Connectés /
BAC P RO Maintenance Equipements Industriels / BAC PRO Systèmes Numériques

- Affelnet (recrutement académique)
- [LP E. Montel Colomiers](#) / LP PM.France Vic Bigorre (65) / LP Borde basse Castres (81)

Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique

- LPA Mirande test en mai et LPA La Cazotte tests le 22 mai
- Tests ou dossier (Voir ENT lycées) + Affelnet

CAP Techniques de la bijouterie- LP Pemille-Graulhet

- Dossier avant le 15 mai ([voir ENT LP](#)) + Affelnet

PRINCIPES D'AFFECTATION EN VOIE PRO- Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Dossier:
20 mai 2020

Bonus médical (hors PPS)

- Ce bonus médical revêt un **caractère exceptionnel** : il n'est accordé qu'en cas de situation médicale particulière (soins dans un établissement hospitalier nécessitant une scolarisation de proximité, impossibilité d'accéder à une autre formation pour raison médicale...).

Élèves de 3^{ème} ayant une notification MDPH (PPS ou ULIS) : Orientation en Lycée professionnel hors dispositif ULIS

Ces élèves peuvent demander un **bonus handicap** qui, sans garantir une affectation automatique, pourra faciliter leur affectation.

Annexe HG 5 : « Accès en CAP Bac Pro Bonus ASH »

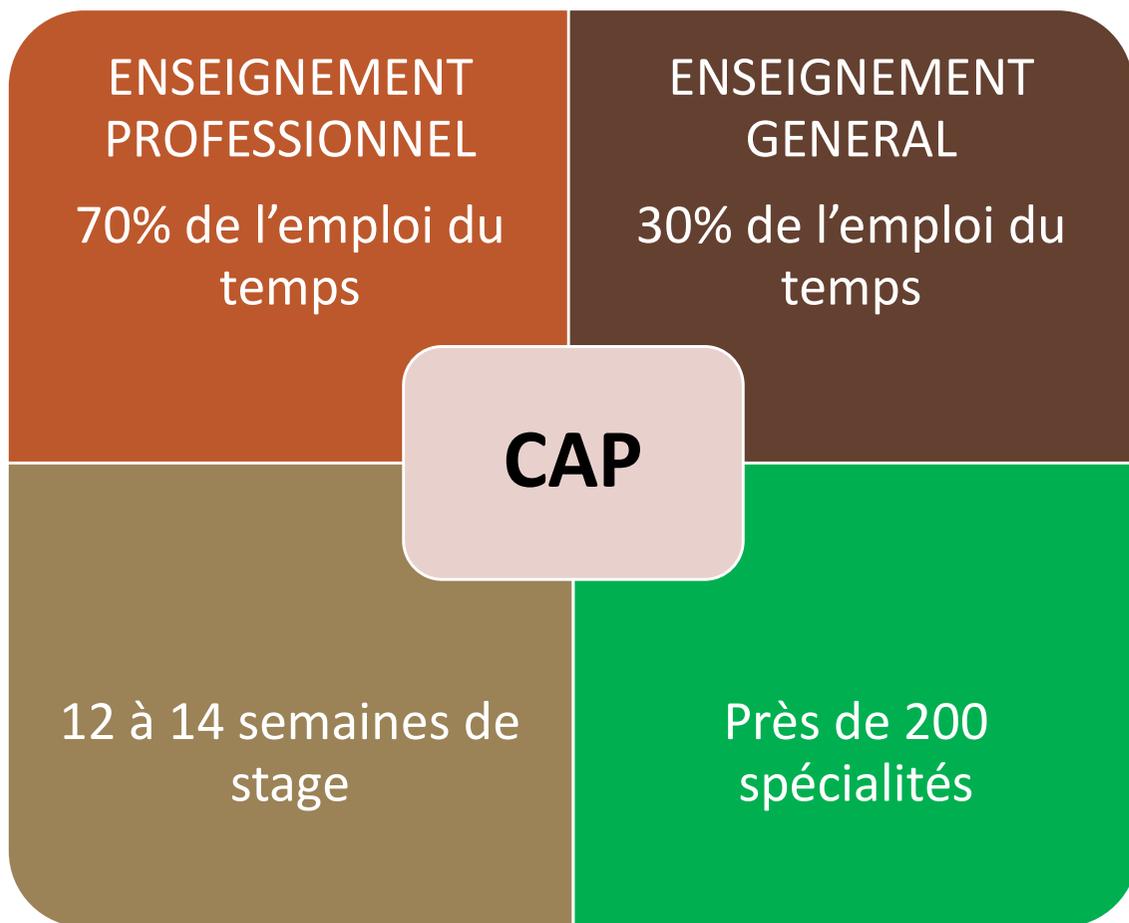
Emettre 4 vœux = 2 vœux de formations différentes dans 2 établissements différents

Élèves de 3^{ème} ayant une notification MDPH (PPS ou ULIS) : Orientation en lycée professionnel dans les dispositifs ULIS

- **Annexe HG 4 : « Accès en CAP Bac Pro avec dispositif ULIS »**
- **Emettre 4 vœux = 2 vœux de formations différentes dans 2 établissements différents**
- La commission valide un des 4 vœux pour affectation garantie

Elèves ayant une notification ULIS : Admission en 3^{ème} Prépa Métiers

- proposée exceptionnellement à des élèves de 3^{ème} ULIS.
- Deux vœux dans deux établissements avec dispositif ULIS (**Annexes 3 et 9 circulaire 3PM**)



Tous les CAP deviennent accessibles aux sortants de 3^{ème} sans dossier ou commission : bien évaluer l'admission au vu des notes du bulletin.

CAP : Fin de la classification « prioritaire »

Conseil : **varier les vœux**

PRINCIPES D'AFFECTATION en 2nde Pro / 1^{ère} année CAP :

en établissements privés sous contrat

Saisie
AFFELNET

Les familles sollicitant une affectation dans un lycée privé sous contrat ou un lycée agricole privé devront l'indiquer dans le télé service affectation (ou sur le dossier de demande d'affectation)

**Avant le
31 mai
2020**

Ces vœux peuvent être positionnés à n'importe quel rang (vœu 1, 2, 3...)

Si l'établissement privé donne une suite favorable via l'application AFFELNET, l'élève sera affecté sur ce vœu en établissement privé.

Formations professionnelles par apprentissage

- ❖ Les vœux sous statut d'apprentissage sont à renseigner dans le dossier de candidature «Après la 3ème » :

Vœu en apprentissage = vœu spécifique par formation et par établissement

- ❖ Un vœu apprentissage inscrit au rang 1 sera porté à la connaissance des CFA en juillet afin d'accompagner les jeunes notamment à la recherche d'un contrat d'apprentissage

RAPPEL:

Avoir 15 ans révolu et avoir signé un contrat d'apprentissage

Les élèves de moins de 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire , ils devront parallèlement formuler des vœux sous statut scolaire en lycée en plus des vœux apprentissage.



TOURS SUPPLÉMENTAIRES

- Mise en place d'un 2^{ème} tour d'affectation en juillet (du 2 au 6 juillet) et un 3^{ème} en septembre (du 4 au 7 septembre) pour favoriser l'entrée de tous dans un cursus de formation

Concerne uniquement la voie professionnelle (1CAP2 et 2^{nde} PRO) sur places laissées vacantes.

PUBLICS CONCERNES:

- Les élèves ayant participé à la procédure d'affectation 2020 (tour principal) sans obtenir de proposition d'affectation dans la voie professionnelle (liste supplémentaire sur tous les vœux), y compris les élèves ré-inscrits en 3^{ème} par défaut et qui souhaitent candidater, à la demande de la famille, au tour de juillet et/ou de septembre.
- Les élèves ayant formulé uniquement des vœux de recensement apprentissage.

Une fiche de vœux spécifique « 2^{ème} et 3^{ème} tour d'affectation » sera à renseigner par les familles (**annexe 15**).

5 vœux possibles



L'inscription

L'INSCRIPTION EN LIGNE

- Après la publication des résultats de l'affectation: **le 30 juin 2020**

- L'inscription en ligne s'adresse à tous les élèves, affectés lors du **tour principal AFFELNET LYCEE** dans un lycée de l'académie de Toulouse (y compris les redoublants) :
 - **en 2^{nde} GT**
 - **2^{nde} professionnelle,**
 - **en 1^{ère} année de CAP.**
- **Les collèges** communiqueront aux familles les codes d'authentification pour accéder au service afin de leur permettre de consulter les résultats de l'affectation et de confirmer l'inscription au lycée de leur enfant.
- **Au cours de cette période, les établissements auront la possibilité d'inscrire les élèves en établissement indépendamment du service en ligne (du 30 juin au 2 juillet).**



POUR S'INFORMER



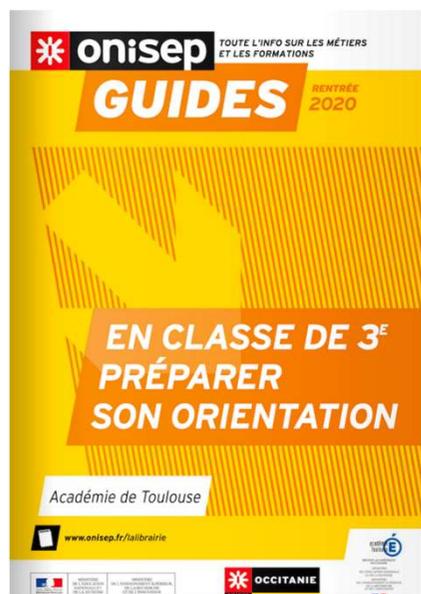
Centre d'Information et d'Orientation
4 Avenue du Maréchal Foch 31800 Saint-Gaudens

05 67 52 41 41

en période de confinement par mail :

cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

A consulter



ONISEP

www.onisep.fr

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Occitanie/Toulouse>



Au collège :

- Le Professeur principal
- La Psychologue de l'EN (psy EN) chargé du conseil en orientation

Possibilité de prendre rendez-vous avec la psy EN au Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) de Saint-Gaudens ou en établissement.

Tél CIO : 05 . 67 . 52 . 41 . 41

Pendant le confinement : rendez-vous téléphonique ou message par mail au cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

et rappel téléphonique si besoin.



Merci de votre attention
